

Rapport d'activité 2004

Aire de Famille

53, rue Riquet
75019 – Paris
Tel : 01 40 38 11 08
airedefa@wanadoo.fr

Sommaire

- **I Rappel des missions d'Aire de Famille**
- **II L'esprit d'Aire de Famille**
- **III Montée en charge sur 2004**
- **IV L'hébergement des résidents**
 - Hébergement en studio-relais
 - Transition vers les baux glissant
 - Avancement des naissances par rapport au scénario initial
- **V Les accompagnements**
 - Généralités sur l'accompagnement
 - Données chiffrées sur l'activité d'accompagnements
 - L'accompagnement à la gestion administrative
 - L'accompagnement à la parentalité et haptonomique
 - L'accompagnement au logement
 - L'accompagnement à la gestion des budgets familiaux
 - Les témoignages
 - ...
- **VI Evolution de la procédure d'admission**
 - Transmission des demandes
 - Critères d'admission
 - 3 phases de la procédure d'admission
 - Le contrat de séjour
 - Le contrat d'accompagnement
 - Phase préliminaire à l'élaboration du contrat
 - Réajustement du contrat
 - Prolongation de séjour
 - Elaboration des rapports de fin de séjour et demandes de renouvellement
- **VII Information externe pour faire connaître le centre**
- **VIII Partenariats**
- **IX Gestion des moyens internes**
 - les locaux
 - Mouvement dans l'équipe
 - Gestion budgétaire
 - Evaluation
- **X Synthèse des écarts par rapport au projet initial**
- **XI Les projets pour l'année à venir**

Annexe

- **Données statistiques sur les familles accueillies**

I Rappel des missions

L'association "Aire de Famille est un **Centre Parental** accueillant des **jeunes couples** dont l'un des deux est parisien, en situation **d'urgence, de vulnérabilité psychique et sociale**, et dont la jeune femme est **enceinte**.

Un hébergement est fourni, qui se fait en deux phases :

- dans un studio-relais pendant une durée variant de 3 à 6 mois.
- dans des appartements en baux glissants, pendant une durée de 1 an ½ à 2 ans afin de permettre à ces familles de se sédentariser et de s'insérer sur un quartier.

L'hébergement est associé à une équipe pluriprofessionnelle visant un travail de fond permettant aux parents de sortir de la précarité et de se préparer à la vie de couple, à l'accueil d'un enfant et de mener en parallèle une réinsertion professionnelle et sociale.

II L'esprit d'Aire de Famille

A quoi tient notre spécificité ?

Nous accompagnons les personnes globalement, comme beaucoup d'autres institutions, et nous fondons notre accompagnement sur différents principes.

La création d'un vrai partenariat avec les résidents est pour nous essentielle. Pour cela, nous allons développer des « stratégies » de reconnaissance réciproque et de rencontres et nous laisser surprendre tout au long de l'accompagnement.

Une fois entrés à Aire de Famille, les résidents sont théoriquement sécurisés sur le plan du logement et de l'habitat. L'entrée dans un processus dynamique peut les faire passer du sentiment **de survie à un**

sentiment de vie. Il n'y a plus cette pression invalidante de savoir de quoi sera fait le lendemain ; l'urgence n'a plus la même prégnance pétrifiante. Aire de Famille et les résidents construisent un espace temps pouvant ouvrir sur une prise de recul, temps nécessaire pour faire le point et pour réorganiser sa vie, la penser, la rêver, la confronter, la construire peu à peu. Un processus dynamique redémarre. Ce processus est ce que nous nommons la vie, avec des projets à construire dans le temps. Les familles attendent que nous ayons confiance en elles.

Une autre façon d'exprimer cela serait cette métaphore de **l'horizontalité et de la verticalité**. L'horizontalité relève plus pour nous, des besoins primaires, les mêmes

Historique de création

| | |
|---------------|---|
| Avril 1997 | Création de l'association Aire de Famille et dépôt des statuts |
| Sept. 2002 | Avis favorable du CROSS |
| Mai 2003 | Autorisation du Ministère pour la création du Centre Parental |
| Sept. 2003 | Accord du Conseil de Paris pour le financement du Centre Parental |
| Janv/Fév 2004 | Signature des conventions avec la Sonacotra et les bailleurs sociaux |
| Fév. 2004 | Signature de la convention tripartite de financement du budget de fonctionnement Etat / Département |
| 15 Mars 2004 | Démarrage de l'activité |

que ceux du monde animal (manger, dormir, s'accoupler et avoir peur!). La verticalité serait ce qui fonde l'humanité dans cette capacité de compréhension, de conscientisation, d'affectivité, de socialisation. Cette obligation de conscience est le privilège de l'humain.

Nous allons, pour un temps, cheminer ensemble avec le résident. **Comme nous ne « savons pas pour l'autre »**, notre rôle sera de l'aider à formuler, à reconnaître parfois ce qui lui tient à cœur. Parfois il ne le sait plus très bien lui-même. Il faudra du temps.

Certaines de ces jeunes personnes ont traversé de multiples difficultés et ont un parcours de vie lourd.

Ces jeunes se sont donc construits de multiples défenses protectrices qui les coupent d'eux-mêmes et des autres pour survivre. La survenue d'un bébé peut être un moment privilégié d'ouverture lié aux grands bouleversements psychiques que cela provoque.

Nous considérons que le bébé est déjà une personne en devenir dans le giron maternel. Aussi ce bébé sera présent dès le début de l'accompagnement, dans le discours et le quotidien.

Nous soutiendrons que **tout est réversible** et que ce n'est pas parce qu'il y a eu rupture, violence, abandon ... que tout est définitivement perdu. Il n'y a pas de malédiction qui nous poursuit et dont nous serions captifs. Nous comptons sur la **capacité créatrice** nichée en tout un chacun pour rebondir. Un potentiel créatif inattendu peut se révéler, prendre forme et trouver des réponses originales et singulières à une question donnée.

La **disponibilité émotionnelle** de chacun des professionnels dans l'accompagnement des personnes, est sollicitée. Cette disponibilité peut s'ouvrir dès qu'un espace de travail suffisamment contenant et respectueux de nos différences, se crée. L'engagement des uns et des autres, s'enracinant sur la confiance mutuelle, peut alors s'épanouir. Chacun des professionnels arrive et travaille avec ce qu'il est.

L'équipe pluridisciplinaire offre à chacun la possibilité de se « montrer », quelle que soit sa place, même dans nos travers et dans nos erreurs, pour avancer ensemble et nous autoriser chacun à développer ce que nous avons envie d'être au niveau professionnel ... dans la complémentarité. Dans notre secteur, le développement de nos compétences se construit en permanence.

Un autre atout majeur est celui de **l'humour** ; un humour tendre vis-à-vis de soi-même en premier lieu. Formidable levier, l'humour permet de dédramatiser les situations et d'y voir plus clair finalement.

III Montée en charge : l'anticipé et le réalisé

Sur la période 2004, Aire de Famille a effectué une montée en charge progressive. Aire de Famille a accueilli ses premiers résidents et embauché ses premiers salariés.

Le tableau suivant présente la montée en charge initialement prévue concernant :

- l'admission de nouveaux résidents
- l'embauche des professionnels

Prévisions Théoriques initiales ACTIVITE - NOMBRE DE PLACES - EVOLUTION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL

| Dates | Nombre studios | Nombre F2 | Nombre d'usagers | Evènements | Effectif souhaitable | Détail de l'effectif |
|------------|----------------|-----------|------------------|---|----------------------|--|
| 01/02/2004 | 0 | 0 | 0 | Ouverture de la structure | 2,5 | Directeur, 1/2 psychologue, 1 sec-comptable |
| 01/03/2004 | 5 | 0 | 10 | Entrée de 5 couples dans 5 studios | 3,5 | Directeur, 1 éducateur JE, 1/2 psychologue, 1 sec-comptable |
| 01/06/2004 | 3 dont 1 E | 4 | 19 | Naissance de 5 enfants, passage de 4 familles dans 4 F2, entrée de 2 couples en studios | 5 | Directeur, 1 éducateur, 1/2 psychologue, 1 éducateur de jeunes enfants, 1 sec-comptable, 1/2 homme d'entretien |
| 01/09/2004 | 3 | 7 | 27 | Naissance de 2 enfants, passage de 3 familles dans 3 F2, entrée de 3 couples en studios | 6,5 | Directeur, 2 éducateurs, 1 psychologue, 1 éducateur de jeunes enfants, 1 sec-comptable, 1/2 homme d'entretien |
| 01/12/2004 | 3 dont 1 E | 9 | 34 | Naissance de 3 enfants, passage de 2 familles dans 2 F2, entrée de 2 couples en studios | 7,5 | Directeur, 2 éducateurs, 1 psychologue, 1 éducateur de jeunes enfants, 1 animateur, 1 sec-comptable, 1/2 homme d'entretien |
| 01/03/2005 | 3 | 12 | 42 | Naissance de 3 enfants, passage de 3 familles dans 3 F2, entrée de 3 couples en studios | 7,5 | Directeur, 2 éducateurs, 1 psychologue, 1 éducateur de jeunes enfants, 1 animateur, 1 sec-comptable, 1/2 homme d'entretien |

Le tableau à la page suivante montre le réalisé.

TABLEAU RECAPITULATIF des évènements significatifs
Activité – Nombre de places – Evolution de la capacité d'accueil

| Date | Nbre studios | Nbre Baux glissants | Nbre de résidents | Evènements | Effectif des salariés | Effectif prévisionnel des salariés |
|---------------------------|------------------|-----------------------|---------------------|--|-----------------------|------------------------------------|
| 15 mars 04 | | | | Ouverture - Directrice | 1 | 2,50 |
| 1 ^{er} avril | | | | Arrivée EJE, sec-comptable, Psy | 3,25 | 2,50 |
| 15 avril | | | | Départ secrétaire | 2,50 | 3,50 |
| 19 avril | 1 | 0 | 2 | Entrée Sonacotra du 1 ^{er} couple | 2,50 | 3,50 |
| 20 avril | 2 | 0 | 4 | Entrée Sonacotra du 2 nd couple | 2,50 | 3,50 |
| 27 avril | 3 | 0 | 6 | Entrée Sonacotra 3 ^{ème} couple | 2,50 | 3,50 |
| 26 mai | 3 | 0 | 7 | Naissance du 1 ^{er} bébé | 2,50 | 3,50 |
| 1 juin | 4 | 0 | 9 | Entrée Sonacotra 4 ^{ème} couple | 2,50 | 3,50 |
| 7 juin | 4 | 0 | | Arrivée Secrétaire | 3,25 | 3,50 |
| 10 juin | 5 | 0 | 10 | Naissance 2 ^{ème} bébé | 3,25 | 3,50 |
| 10 juin | 5 | 0 | 12 | Entrée Sonacotra 5 ^{ème} couple | 3,25 | 3,50 |
| 11 juin | 5 | 0 | 13 | Naissance 3 ^{ème} bébé | 3,25 | 3,50 |
| 15 juin | 5 | 0 | | Arrivée ES et agent d'entretien | 4,35 | 3,50 |
| 17 juin | 5 | 1 | 13 | 1 ^{er} bail glissant (OPAC) | 4,35 | 3,50 |
| 29 juin | 4 | 2 | 13 | 2 ^{ème} bail glissant (3F) | 4,35 | 3,50 |
| 30 juin | 4 | 2 | 14 | Naissance 4 ^{ème} bébé | 4,35 | 3,50 |
| 2 Juillet | 4 | 2 | 16 | Entrée 6 ^{ème} couple | 4,35 | 3,50 |
| 22 juillet | 4 | 3 | | 3 ^{ème} bail glissant (OPAC) | 4,35 | 5 |
| 1 ^{er} septembre | 4 | 3 | | Psychologue + ¼ temps | 4,60 | 5 |
| 13 août | 4 | 3 | 19 | Entrée 7 ^{ème} couple - 5 ^{ème} bébé | 4,60 | 5 |
| 29 septembre | 4+Hôtel | 3 | 22 | Entrée 8 ^{ème} couple - 6 ^{ème} bébé | 4,60 | 5 |
| 11 octobre | 4+Hôtel | 3 | 24 | Entrée 9 ^{ème} couple | 4,60 | 6,50 |
| 12 octobre | | | 25 | Naissance 7 ^{ème} bébé | 4,60 | 6,50 |
| 25 octobre | 4+Hôtel | 4 | | 4 ^{ème} bail glissant (3F) | 4,60 | 6,50 |
| 5 novembre | 4+Hôtel | 4 | 27 | Entrée du 10 ^o couple | 4,60 | 6,50 |
| 15 novembre | 4+Hôtel | 4 | | Arrivée du 2 ^{ème} psychologue | 5,10 | 6,50 |
| 23 novembre | 4+Hôtel | 4 | 28 | Naissance 8 ^{ème} bébé | 5,10 | 6,50 |
| 15 décembre | 4+Hôtel | 4 | 29 | Naissance 9 ^{ème} bébé | 5,10 | 6,50 |
| 15 décembre | 4 | 5 | 29 | 5 ^{ème} bail glissant (OPAC) | 5,10 | 6,50 |
| 23 décembre | 4 | 6 | 29 | 6 ^{ème} bail glissant (OPAC) | 5,10 | 6,50 |
| 15 janvier 05 | 4 | 6 | | | 5,10 | 7,50 |
| Total Au 31.12.04 | 4 studios | 6 Appartements | 29 Résidents | 20 parents 9 bébés | 5,10 ETP | 6,50 |

Analyse du tableau :

Comme nous l'avons expliqué dans le bilan intermédiaire de juillet 2004, Aire de Famille a dû reporter le démarrage du Centre Parental du 1^{er} février au 15 mars 2004. En effet, juste au moment où nous démarrions notre activité, le 15 mars 04, un incident est venu retarder le projet. Un important dégât des eaux a endommagé l'ensemble des logements des deux premiers étages de la résidence Sonacotra, rendant impraticable l'accès à deux des cinq studios qui nous étaient réservés. Finalement, la SONACOTRA a pu mettre à notre disposition trois des studios prévus sur les cinq escomptés, un mois et demi après la date prévue initialement.

Les familles : Fin décembre 2004, nous comptons dix familles (20 adultes et 9 bébés) dont quatre étaient hébergées dans quatre studios de la SONACOTRA. La signature de six baux glissants (quatre avec l'OPAC, deux avec les 3F) a permis de reloger six familles. Le Groupe Immobilier 3F n'a pas été en mesure de remplir ses engagements avec Aire de Famille, deux appartements ont été attribués au lieu des quatre prévus conventionnellement.

En accord avec la SONACOTRA et son opérateur social, nous avons pu conserver 4 studios au lieu de 3 tout au long de l'année, plus une chambre d'hôtel pendant pratiquement 3 mois pour un couple et un bébé, avant leur installation directement en bail glissant, pour compenser la montée en charge des résidents.

D'autre part, les naissances ont été plus « rapides » que prévues, les jeunes mères étant presque à terme au moment de leur admission.

Les salariés : A la fin de l'année 2004, nous comptons 5,10 ETP réparti sur huit personnes. Tout au long de l'année, les effectifs ont été inférieurs au prévisionnel sur une variable de 0,25 à 1,40 ETP. En fin d'année, l'écart était d'un 1,40 ETP en moins.

Cette gestion de la montée en charge, plus lente que prévue pour l'embauche du personnel, nous a permis de faire face aux aléas dans l'attribution des studios et donc dans l'admission des résidents en baux glissants.

Le 3 janvier 2005, une assistante sociale a été embauchée sur un poste d'éducateur spécialisé initialement prévu, en accord avec les organismes de contrôle.

Composition de l'équipe au 31 décembre 2004

5,10 ETP répartis sur huit personnes :

- Une directrice
- Une comptable
- Une secrétaire
- Deux psychologues
- Une éducatrice de jeunes enfants
- Un éducateur spécialisé
- Une femme de ménage

IV L'hébergement des résidents

Mise à disposition de studios-relais

Comme expliqué ci-dessus, nous avons dû attendre la date officielle d'ouverture de la résidence de la SONACOTRA. Ce report et cette attente ont été difficiles à gérer, d'une part pour les familles qui attendaient avec nous la date possible de leur admission, d'autre part pour notre « montée en charge » qui ne s'est réalisée qu'à partir de trois studios et non des cinq escomptés. Les deux premiers studios nous ont été attribués le 19 avril et le troisième le 27 avril.

Le quatrième studio nous a été remis le 1er juin, le cinquième le 2 juillet. Conformément à l'accord passé avec l'opérateur social de la SONACOTRA, un des deux studios qu'il avait mis à notre disposition en plus de ce qui était conventionnel leur était rendu le 29 juin.

Par ailleurs, alors que nous n'avions pas de proposition d'appartement en bail glissant, une famille dans l'errance a pu être accueillie à l'hôtel dans le 19° pendant presque trois mois, avec notre accompagnement global. Pour ce faire, une prise en charge administrative et financière nous a été accordée. Nous saluons ici l'engagement et le partenariat étroit avec la cellule ADEMIE qui nous a permis de soutenir cette famille, en lui garantissant une sécurité matérielle effective minimum et un soutien sur le plan de la rencontre et du lien.

Transition vers des appartements en baux glissants

En 2004, nous avons signé six baux glissants, quatre avec l'OPAC, deux avec les 3F.

Nous constatons que « propositions de logements » ne veut pas dire accès immédiat à ce logement ; de longs délais (entre deux et trois mois) sont parfois nécessaires avant la signature effective du bail en raison de travaux incontournables de rénovation à réaliser par le bailleur.

Ces délais d'attente ont été pesants en cette année de démarrage riche en contraintes et en adaptations ! Ils devraient avoir une moindre incidence lorsque nous aurons atteint notre vitesse de croisière.

L'attribution régulière d'appartement est la clé de voûte du projet d'Aire de Famille.

En cette fin d'année, bien que nous soyons extrêmement chanceux pour le moment, nous constatons qu'il est bien difficile au Groupe Immobilier 3F d'honorer ses engagements avec nous.

Cette question préoccupante nous pousse à rechercher des solutions.

Nous nous interrogeons sur la pertinence de faire « labelliser » nos résidents par l'Accord Collectif. En effet, quasiment toutes les familles accueillies relèvent de ce dispositif.

Avancement des naissances par rapport au scénario initial

Au départ, les studios relais devaient accueillir le couple avant la naissance du bébé. Une fois l'enfant né, un appartement en bail glissant devait être mis à leur disposition. Or les situations se sont avérées différentes. Les parents ont « accouché » dès les 3 premiers mois de leur entrée en studio-relais. Le passage en baux glissants se heurte à plusieurs problèmes :

- **Le retard de livraison des appartements** : Bien entendu, les appartements n'arrivent pas aussi vite. Parfois un délai de 2 à 3 mois pour travaux est nécessaire avant l'attribution effective, mais cela n'en est pas la seule raison.
- **Les parents ont besoin de mûrir leur projet** : En effet, nous constatons qu'un temps plus long de réflexion et d'élaboration est nécessaire aux parents avant que nous puissions effectivement nous engager dans l'installation dans un appartement. De plus, la confiance réciproque ne se décrète pas. Nous sommes véritablement testés par certains résidents pour vérifier la mise en cohérence de nos propos et de nos actes. Temps pour se questionner afin de repérer si la confiance peut s'engager, si l'on peut vraiment compter sur le partenaire professionnel. Il faut du temps pour se rencontrer vraiment. Parfois, des résidents ne se sentent pas encore tout à fait prêts pour passer en bail glissant, intérieurement et financièrement. Cette transition est très chargée de sens pour eux. Le bail glissant les confronte plus encore à leurs responsabilités et marque une étape importante. Il y a la solennité de la rencontre avec le bailleur, l'entrée dans un logement vide qu'il faut apprendre à habiter petit à petit, meubler, souscrire à l'abonnement d'un compteur EDF à son nom. En un mot s'installer « chez soi » pour la première fois.
- **La naissance de l'enfant** dès le début de l'installation en studio-relais **a une incidence sur le nombre d'enfants admis** et donc sur le nombre global d'admissions. Nous constatons aussi que nous avons accueilli plusieurs couples au septième mois de grossesse. Le bébé va donc vivre avec ses parents quelques mois dans le studio de type T1 bis. Une famille y vit depuis neuf mois déjà. Ils ne se sentent pas encore tout à fait prêts et solides pour aller en bail glissant.

V Les accompagnements

La deuxième mission d'Aire de Famille consiste à mettre en place un accompagnement adapté aux besoins des familles.

Généralités sur l'accompagnement

L'équipe d'Aire de famille a affiné sa vision de l'accompagnement. Elle a défini dix dimensions sur lesquelles les familles peuvent être accompagnées, selon un projet individualisé (Voir également paragraphes sur la procédure d'admission). L'ensemble de ces accompagnements s'étaye bien entendu sur un pôle psychologique fort. Celui-ci n'est pas encore un accompagnement spécifique pour le moment. Les dix dimensions actuelles de l'accompagnement sont :

1. Le soutien administratif.
2. Le couple et son projet.
3. La parentalité.
4. Le soutien au logement.
5. Le soutien à l'hygiène et à la santé.
6. La gestion du budget.
7. La formation et l'orientation professionnelle.
8. L'emploi.
9. Les relations avec la famille élargie.

10. L'intégration et l'ouverture aux ressources du quartier.

11. ...

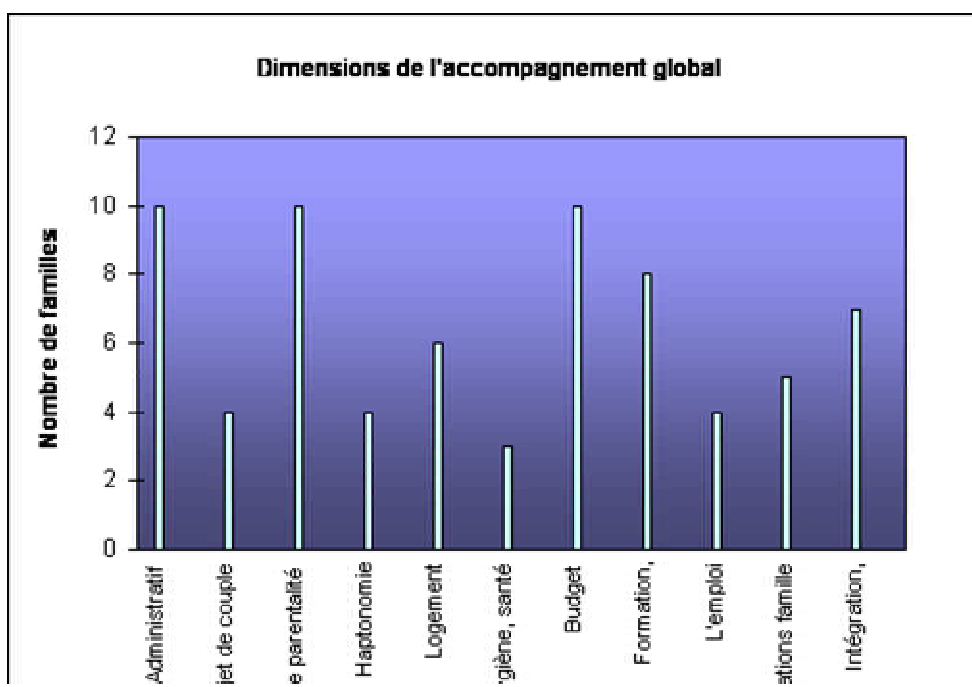
Données chiffrées sur l'activité d'accompagnement

Cette année, nous avons réalisé :

- 121 visites à domicile.
- 187 rencontres de la famille au local de l'association.
- 86 accompagnements extérieurs avec les familles.

Les suivis se répartissent de la façon suivante sur les différentes dimensions de l'accompagnement :

| Dimensions de l'accompagnement global | Nombre de familles (sur 10) |
|--|-----------------------------|
| Administratif | 10 |
| Projet de couple | 4 |
| Aide parentalité | 10 |
| Haptonomie périnatale | 4 |
| Logement (installation) | 6 |
| Hygiène, santé (hors maternité) | 3 |
| Budget | 10 |
| Formation, orientation professionnelle | 8 |
| L'emploi | 4 |
| Relations famille élargie | 5 |
| Intégration, ouvertures aux ressources du quartier | 7 |



On constate donc que l'accompagnement a été centré sur trois dimensions prioritaires : **le soutien à la parentalité, les questions administratives, la gestion budgétaire.**

Nous allons donc décrire ces accompagnements de façon plus détaillée :

L'accompagnement à la gestion administrative administrative

- **Définition** : l'accompagnement administratif concerne l'ouverture des droits sociaux, l'accomplissement des formalités administratives.
- **Constats et besoins** : L'ensemble des résidents a demandé un accompagnement à ce niveau. Souvent, il a fallu rassembler les morceaux de leur vie administrative, notamment pour les jeunes hommes dont il a fallu ouvrir des droits. Parfois aucune déclaration de revenus n'avait été faite, ou les jeunes parents étaient encore inscrits sur celle de leurs parents.
- **Actions réalisées** : Bien des papiers sont perdus lorsque l'on est dans l'errance. Il a fallu, par exemple, accompagner un jeune homme dans la reconstitution de son parcours professionnel, demander aux ex employeurs des duplicata de ses certificats de travail... L'ouverture des droits individuels et du couple avec les changements d'adresse sont les premières actions mises en place. (CAF, RMI, CMU, Assédics...)
- **Première évaluation** : 100% des résidents accueillis ont été accompagnés et initiés à cette dimension. Cet accompagnement est un bon vecteur de rencontre.

L'accompagnement à la parentalité

- **Définition** : Cette dimension concerne l'exercice des fonctions paternelle et maternelle, les interrogations diverses sur la grossesse, l'accouchement, les étapes du développement de l'enfant ...mais concerne aussi la responsabilité des parents quant à la protection de leur bébé conformément à l'exercice de l'autorité parentale et la filiation.
- **Actions réalisées** :
La reconnaissance du père dans le couple est fondamentale. Chacun des parents se sent directement concerné, d'autant plus quand nous parlons de l'autorité parentale et de la protection de l'enfant. Un grand besoin de réassurance est nécessaire de part et d'autre.

Aire de Famille est « hors cadre » pour l'instant, étant une action expérimentale. Afin de simplifier le dispositif administratif, la cellule de l'ADEMIE (Aide Départementale pour les Mères Isolées avec Enfants) qui réceptionne toutes les demandes d'hébergement pour des mères isolées à Paris, centralise aussi maintenant les demandes d'accueil des jeunes couples. Dans les deux cas, l'ADEMIE signe l'accord de prise en charge. Au démarrage du centre parental, outre le fait qu'Aire de Famille était nommé comme un Centre Maternel, les arrêtés de prises en charges administratives et financières n'indiquaient que les noms de la jeune femme et du bébé, avec une mention manuscrite « et le père ». Les arrêtés sont remis aux parents, conformément à nos engagements. Les jeunes gens ont tout de suite réagi en revendiquant le fait d'être inscrit nommément sur ce document : ils veulent exister et être inscrit dans leur rôle de père. Ces documents ont pu être modifiés. Cette reconnaissance administrative est d'une grande valeur pour eux, tant personnellement que socialement.

Il semble que cette dimension soit incontournable pour un véritable accueil de couples, ou alors nous risquons d'exclure le père.

La préparation à la naissance, associant les deux parents, est très riche d'interactions. Nous mesurons combien ces jeunes parents sont peu informés. Ils sont peu en contact avec leur propre corporalité. La représentation qu'ils se font de l'accouchement est celle d'un champ de bataille sanguinolent. Cette image provoque beaucoup d'angoisse et de sidération. Cette sidération met la mère dans une situation d'insécurité et de vulnérabilité psychologique pour elle-même et pour son bébé.

Nous avons donc développé rapidement différents partenariats avec des médecins, des maternités, des puéricultrices PMI et des haptothérapeutes susceptibles d'accompagner le couple en pré et post natal, dans la préparation à l'accouchement notamment. Ces partenariats riches permettent aux parents de se rassurer, de se représenter différemment ce qu'ils sont entrain de vivre.

La conception du Centre parental a évolué depuis son ouverture. Dans le projet d'établissement le centre parental se présente comme « une structure expérimentale accueillant de jeunes couples en situation de vulnérabilité psychique et sociale, et dont la jeune femme est enceinte. L'hébergement est associé à une structure pluri professionnelle visant un travail de fond permettant aux parents de sortir de la précarité et de se préparer à la vie de couple, à l'accueil d'un enfant et de mener en parallèle une réinsertion professionnelle. »

La réflexion suivante ne consiste pas à invalider la conception précédente, mais plutôt à la compléter et recentrer les priorités.

Compte tenu du jeune âge des couples accueillis, de la labilité de leurs liens affectifs, de l'inexpérience de la cohabitation, nous nous devons d'orienter notre action en direction d'un point de visée plus stable.

Ce point : **c'est l'enfant.**

Un homme et une femme font un enfant, mais c'est l'enfant qui fait les parents.

Dès lors la notion de centre parental ne se conçoit et ne s'articule qu'autour de l'enfant et de sa protection.

L'objectif du centre parental ne se limite pas à aider un homme et une femme en difficultés ou leur donner un toit, mais plus spécifiquement de **contribuer à aménager un environnement (physique et psychologique) stable et sécurisant pour l'enfant en gestation ou déjà né**. C'est en plaçant l'enfant au centre du dispositif que l'esprit du centre parental prend son nouveau sens. L'aide aux personnes en difficultés devient l'aide aux bébés en « difficultés de parents », notons en passant que ce sont eux les plus vulnérables.

Nous évoquions plus haut la labilité des liens affectifs : les disputes, les passages à l'actes, les séparations (temporaires) avec leurs effets sur l'enfant. Le jeune âge des parents les amène souvent à des réactions impulsives de type « adolescentes ». Face à ces difficultés comment orienter notre accompagnement mis en « échec » ? La vocation du centre parental n'est pas un soutien à la conjugalité mais plutôt d'aide à la parentalité : même séparés ils restent parents. Orienter notre action afin d'aider les parents à assumer leurs rôles de protection et d'éducation de leur enfant. Les critères d'évaluation de notre accompagnement s'en trouvent de ce fait modifiés.

L'admission à Aire de Famille était originellement liée à l'attribution et l'entrée dans le studio. Des contingences matérielles (délais supplémentaires liés à des retards dans les travaux de réfection des studios, sinistres imprévisibles tels que dégâts des eaux, ...) nous ont amené à dissocier l'admission et l'occupation effective des logements : les grossesses n'évoluent pas au rythme des travaux ! L'admission ayant été prononcée (avec la perspective de l'occupation d'un logement dans un délai raisonnable), le travail d'accompagnement commence.

- **Première évaluation** : 100% des résidents ont bénéficié d'un accompagnement autour de la parentalité au travers de modalités diverses, administratives et affectives dont l'accompagnement haptonomique.

L'accompagnement haptonomique périnatale

- **Définition** : « L'haptonomie apporte une contribution affective, ouvre un espace d'intimité entre le père, la mère et le bébé.
Le rôle du père dans l'accouchement est souvent bien mince : entre deux cigarettes, il est un figurant, souffrant de ne pouvoir aider la mère de son enfant. Dans une salle d'accouchement qui lui est franchement hostile, il ne sait que faire des « inspirez, bloquez, poussez, ne faites plus rien, voilà votre bébé ». L'haptonomie conduit le couple, pendant toute la grossesse, à construire une relation dans laquelle le père apportera une sécurisation affective à la mère et au bébé. Au moment de l'accouchement, le père est là pour augmenter les ressources de sa compagne. Par un contact psycho

tactile, il accompagne la maman qui sait qu'elle ne sera pas seule mais soutenue.

Accompagner, ce n'est pas « faire » ou « dire » ce qu'il faut faire, c'est « être avec ». La femme se sent en sécurité, suffisamment pour que la douleur, l'angoisse, la peur n'entraînent pas chez elle un réflexe de défense. Cet accompagnement, cette tendresse va aussi construire la sécurité de base du bébé.

Pour réussir cet évènement qu'est la naissance, pour lequel les parents ont beaucoup travaillé en haptonomie, l'équipe médicale a elle aussi un rôle à jouer. La déshumanisation qu'entraîne la technique peut en effet empêcher qu'un accouchement devienne un « bel » accouchement. Une femme qui venait d'accoucher m'a dit l'autre jour : « c'était calme, intime, on a été rassuré ». Pour moi, un « bel » accouchement, c'est lorsqu'il y a un respect, une harmonie, une synchronicité entre l'équipe et les parents »

Albert Goldberg, gynécologue obstétricien, haptothérapeute.

Commencer un travail d'haptonomie permet aux parents de se percevoir autrement qu'au travers des grilles de lecture et d'étiquettes sociales. Il s'agit avant tout de se recentrer sur son corps, sur ses perceptions, sentir les mouvements du bébé, son rythme, pour créer un « être ensemble » entre la mère, le bébé et le père.

- **Constats et besoins :** Nous n'avons pas la place actuellement pour installer une table d'haptonomie à Aire de Famille. Aussi, nous avons mis en place des partenariats avec des haptothérapeutes en ville, pas trop éloignés du lieu d'habitation des parents.
- **Actions réalisées :** Quatre couples ont souhaité bénéficier d'un accompagnement haptonomique périnatal. Si les familles le demandaient, nous pouvions les accompagner aux premières séances afin de dépasser les inhibitions.
- **Première évaluation :** Les jeunes pères plus réticents au début que les jeunes mères, se sont laissés apprivoiser et ont osé goûter le « bon » haptonomique ! Nous avons vu qu'à partir de cette expérience affective forte, les pères prenaient confiance en eux, se redressaient dans leur identité de père, prenant de l'assurance dans bien d'autres domaines de la vie.

L'accompagnement au logement,

- **Définition :** Cette dimension recouvre les questions d'installation, d'aménagement, d'entretien, les relations avec le gardien et les habitants de l'immeuble ...
- **Constats et besoins :** ...
Si les studios sont équipés, en dehors de la vaisselle et du petit matériel, il n'en est pas de même pour les appartements.

Généralement, les résidents n'ont aucun mobilier ni électroménager en dehors du lit du bébé. Parfois, pendant leur séjour dans le studio, ils ont pu investir dans l'achat d'un canapé et/ou de petits meubles d'appoints. Exceptionnellement, la famille élargie peut les aider en leur donnant quelques bricoles.

- **Actions réalisées :** ...

Pour s'équiper au minimum lors de leur installation dans l'appartement, nous leur proposons de solliciter un prêt de la CAF pour l'électroménager (cuisinière et réfrigérateur). Nous avons passé un accord avec la CAF du 19° pour que nous fassions l'avance des fonds nécessaires et, avec l'accord signé de la famille, pour que nous soyons directement remboursés. Cette organisation est absolument parfaite. Nous tenons à remercier ici la CAF pour ce partenariat efficace et chaleureux dont les parents et leur bébé sont les premiers bénéficiaires.

Pour ce qui concerne le mobilier, nous n'encourageons pas les crédits à la consommation qui peuvent entraîner les parents dans le tourbillon des dépenses impulsives et du sur endettement. Aussi, nous consentons à leur prêter une somme d'argent, remboursable selon un échéancier étudié avec eux. La comptable a une place privilégiée pour étudier ces questions là avec les résidents.

Nous travaillons avec l'association Neptune à Montreuil qui est d'une grande aide pour l'équipement mobilier !

D'une façon générale, nous accompagnons les parents à réfléchir sur les priorités, à différer certains désirs, à parer au plus urgent et à tenir compte du temps.

Nous avons fait le choix de ne pas solliciter le FSL ou le Locapass qui maintenant prêtent les sommes sollicitées. Aussi, pour plus de souplesse, nous avançons les sommes. La caution est réglée par Aire de Famille et elle est remboursée par l'occupant du logement en plusieurs mensualités.

- **Première évaluation :** Après avoir rêvé leur logement idéal comme dans les publicités, les familles vont devoir apprendre à différer leurs désirs et à anticiper pour pouvoir en réaliser une part ! Souvent ils voudront tout, tout de suite, risquant alors de s'endetter. Nous sommes particulièrement vigilants à soutenir leur projet et leur faire aussi des propositions pour qu'ils ne s'enferment pas dans l'endettement.

L'accompagnement à la gestion du budget familial

- **Définition :** Cette dimension recouvre la capacité de la famille à prévoir, organiser, planifier ses entrées et ses sorties d'argent, à gérer ses investissements, ses crédits, ses dettes, ses relations avec la banque ...

- **Constats et besoins :**

Point de vue de la comptable

Comment aborder la question de l'argent ?

Quel est l'enfant qui ne rêve pas d'être grand ? Parce que « être grand » c'est - pense-t-on - pouvoir faire ce que l'on veut : ne plus dépendre des adultes qui subviennent aux besoins en le faisant parfois payer très cher, s'impliquer dans « le » monde pour y apporter une contribution, gagner de l'argent et ce faisant l'autonomie.

Quand l'heure d'être grand est arrivée, la réalité du monde apparaît dans toute sa complexité : nous sommes en 2004 dans un pays au taux de chômage fort élevé et trouver du travail n'est pas si simple en dépit de toute volonté ; nous sommes à Paris où comme dans toute cité il faut, pour simplement survivre, tout payer très cher.

Dans cette époque où la flexibilité de l'emploi est prônée, où les entreprises n'engagent pas les jeunes parce qu'ils sont trop jeunes et n'ont pas d'expérience ou parce qu'à 30 ans ils sont déjà trop « vieux », où finalement les solutions d'embauche sont liées à la capacité de répondre simultanément aux multiples critères d'éligibilité d'une des formes de contrat d'emploi précaire, au mode de garde pour l'enfant, où les parents empêtrés dans leurs propres problèmes ou trop éloignés ne sont pas ou peu en mesure d'aider leurs enfants à démarrer leur vie de jeune adulte, la question de l'argent se pose cruciale, cruelle.

Les jeunes couples que nous accueillons vont devoir répondre à cette question sans possibilité d'y échapper ou de repousser leur réponse parce que ce qu'ils pouvaient supporter pour eux-mêmes leur apparaît intolérable pour leur enfant présent ou prêt d'arriver.

- **Actions réalisées :**

La mise en place de prêts

L'admission à Aire de Famille se concrétise par l'entrée dans un studio relais de la Sonacotra et la question de l'argent est immédiate : pour entrer il faut payer !

Il faut payer une caution qui varie de 496 à 520 €, sur les neuf couples entrés en 2004, sept ont pu payer leur caution parce que l'un des deux ou les deux avaient des revenus d'activité, les deux autres n'étaient pas en capacité de le faire, le dixième couple a été admis à l'hôtel ; nous en parlerons plus tard.

Aire de Famille a donc choisi de s'engager en réglant la caution. Ce choix est le résultat de discussions de l'équipe : Aire de Famille n'est pas locataire de la Sonacotra, ce sont les résidents qui signent le bail et c'est à eux de régler la caution, il n'est donc pas question de se substituer à eux mais de les accompagner lors de ce passage obligé, l'équipe a donc opté pour la formule du prêt en faisant le pari du remboursement dans le temps. Le temps, précieux allié de la respiration : la sagesse nous enseigne qu'il y a « un temps pour chaque chose, chaque chose en son temps ». Pour les plus en difficulté un temps pour se poser et se sécuriser, un temps pour prendre confiance en soi, un temps pour réfléchir à son avenir

professionnel, un temps pour gagner de l'argent, un temps pour apprendre à équilibrer son budget, un temps pour rembourser ses dettes.

L'accord d'un prêt est donc une chose sérieuse car Aire de famille demande un engagement écrit sur les modalités et les échéances de remboursement, engagement signé par les deux parties scellant ainsi un pacte de confiance réciproque.

Une fois installés dans leur studio, les couples gèrent directement le règlement de leur loyer auprès de la Sonacotra, pour certains la contribution d'Aire de Famille s'est limitée à l'échange d'un chèque contre des espèces en début de mois, seulement deux couples ont eu recours à un prêt pour le règlement d'un mois de loyer.

Arrive le temps du passage en bail glissant qui réactualise la question de l'argent car de nouveaux frais apparaissent : une caution d'entrée, un loyer, l'installation dans un appartement vide qu'il convient de meubler à minima.

Aire de Famille, étant le signataire du bail, règle la caution au bailleur et a décidé de la refacturer en six mensualités aux résidents. En effet dans une forte proportion, la caution versée à la Sonacotra n'a pas été l'occasion de faire des économies mais est souvent venue compenser à la sortie des loyers impayés.

La situation professionnelle reste toujours très fragile, l'emploi n'est jamais garanti et sa perte génère des « crédits » obligés : il faut se loger et se nourrir, la pratique de l'ardoise chez l'épicier n'est plus de mise, c'est donc le règlement différé du loyer qui est négocié. C'est pourquoi Aire de Famille a préféré alléger leurs charges à l'entrée dans l'appartement pour qu'ils puissent investir dans leur équipement.

Toutefois cet étalement de la caution ne suffit pas pour acheter le minimum nécessaire : gazinière, frigidaire, machine à laver, lits, armoire, ustensiles divers, fonds d'épicerie,... trois couples ont fait une demande de prêt au moment de leur passage en bail glissant. Fin 2004, un partenariat a été mis en place avec la CAF pour obtenir des prêts pour l'achat d'un frigidaire et d'une gazinière, Aire de Famille avance les fonds et la CAF lui verse le prêt.

Le loyer des baux glissants

Pour les couples en bail glissant, Aire de Famille établit, à la fin du mois, leur facture de loyer en la détaillant :

- Loyer Principal
- Provision charges
- *Montant du loyer*
- A déduire : APL
- **Total du loyer**
- A ajouter : 1/6 caution
- **Total à payer**

Il apparaît important de faire apparaître le montant du loyer car le montant de l'APL varie avec leur situation financière ; de même pour un couple qui

avait pris un parking, le montant était inscrit sur la facture de telle sorte qu'il puisse en repérer le coût. Plus tard, il a abandonné le parking dont le montant s'élevait à près de 130 € par mois.

La facture leur est remise par leur partenaire professionnel, le règlement s'effectuera auprès de celui-ci ou de la comptable.

D'une manière générale, les loyers sont payés régulièrement ainsi que le 1/6 de la caution. Deux couples ont eu des difficultés à régler le premier loyer de leur appartement.

Les aides ponctuelles

Deux couples sont venus solliciter une aide alimentaire, Aire de famille n'a pas voulu s'engager dans cette voie et en accord avec les couples, a fait des demandes ASE ponctuelles, aides qui ont été gérées ensemble.

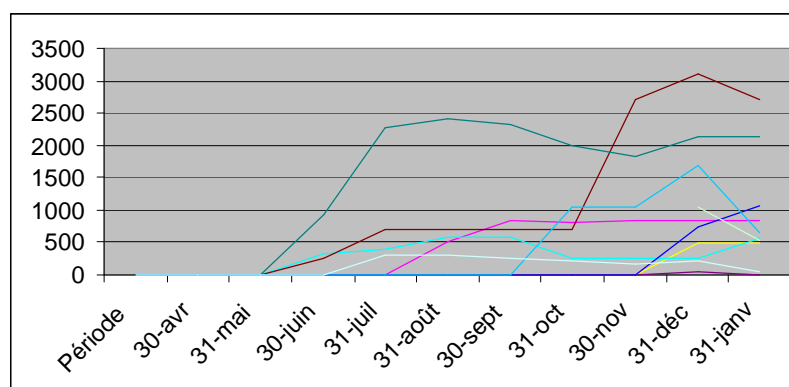
Le suivi des finances

Pour suivre tous ces flux financiers, Aire de Famille a créé dans sa comptabilité un compte pour chaque couple ainsi qu'un tableau qui reprend l'historique des mouvements classés par nature :

| Date | Désignation | Prêt | Caution bail glissant | Loyers bail glissant | Aide ASE-CAF | Assistante maternelle |
|------|-------------|------|-----------------------|----------------------|--------------|-----------------------|
|------|-------------|------|-----------------------|----------------------|--------------|-----------------------|

Les jeunes couples ont accès à ce document qui va servir de support de discussion si des retards dans les paiements surviennent. On voit avec quelle application certains couples suivent leurs finances et s'efforcent de respecter scrupuleusement leurs engagements, on sent également leur gêne s'ils n'y parviennent pas parce que leur situation professionnelle a changé. Aire de famille les soutient dans ces moments difficiles en les invitant à payer ce qu'ils peuvent, en révisant le contrat passé, en repoussant les échéances. S'ils partent soulagés parce qu'ils sentent la confiance qui leur est accordée, ils n'en sont pas pour autant contents parce qu'ils préféreraient ne pas avoir de dettes.

Evolution des soldes des comptes de 8 familles dans le temps



Chaque courbe représente l'évolution du solde du compte d'un couple, les « pics » sont liés aux prêts que deux couples ont dû faire pour emménager avant qu'Aire de famille ait mis en place le système de prêt CAF.

Conséquences sur le budget d'Aire de Famille

A la fin de l'exercice 2004, nous avons décidé de ne laisser dans les comptes résidents que le montant des loyers restant dus et d'inscrire dans un compte de charges le montant du solde des prêts accordés, « Prêts aux résidents ».

Le propos n'est pas de faire prendre en charge par les financeurs le montant des prêts non remboursés mais de les faire apparaître en tant que tels. Aire de famille a fait le pari du remboursement et l'on voit sur le graphique que déjà au mois de janvier les soldes diminuent ou stagnent. Encore une fois, il faut du temps pour que les jeunes couples apprennent à gérer leur budget dans une situation professionnelle toujours risquée. Lorsque l'on a rien au démarrage de sa vie de jeune adulte, l'endettement est quasi-obligé, en sortir est long.

Le budget d'Aire de Famille comporte une ligne pour les aides qui se monte à environ 1500 €. Nous conservons cette ligne qui ne sera pas simple à gérer si certains de nos résidents sont dans l'incapacité au sortir du contrat de séjour de respecter leurs engagements.

En effet, quels seront les critères pour annuler une dette plutôt qu'une autre ? L'équipe travaille sur ces questions et réfléchit à la pertinence de proposer aux jeunes couples un « cours de gestion » sur mesure.

Pour un couple en grande difficulté faisant partie de ceux qui sont arrivés avec des « casseroles » et dont l'accueil n'a pu se faire que dans le cadre d'un hôtel à un prix de jour prohibitif, Aire de Famille a demandé des aides exceptionnelles à hauteur de la moitié du coût global (3530 € pour 3 mois ½) et a proposé de partager en deux le solde entre Aire de famille et le jeune couple soit 882.50 € pour chacun. Concrètement, ce dernier a participé à hauteur de 675.00 €, ce qui représente un bel effort.

Aire de Famille est très attentive au problème de l'argent. Certains couples sont loin de « gagner leur vie » parce qu'ils sont encore étudiants ou peu formés et ne trouvent que des « petits boulots ». Tout un travail sur le parcours d'insertion socio-professionnelle inscrit dans un projet de vie est à faire. C'est pourquoi le soutien financier apporté est important, dans la mesure où c'est un premier pas vers la sortie de l'assistanat, également important s'il est utilisé comme un soutien ponctuel favorisant la montée d'une marche vers l'autonomie.

Ce que les résidents apportent en arrivant ... et que l'on découvre petit à petit ...

| | | | |
|-------------------------------|---|--|--|
| Passif à l'admission : | | | |
| | | | |
| Amendes (RATP ; SNCF) | 4 | | |

| | | | |
|---|----|--------------------------|--|
| Interdits bancaires (découverts etc.) | 4 | | |
| Délits justice (en tant que mineurs) | 1 | | |
| Dettes (Factures téléphones, portables) | 1 | | |
| | | | |
| Total | 10 | Soit 50 % des personnes. | |

Les amendes SNCF, RATP, les majorations,...

Parfois nous découvrons des montants atterrants d'amendes allant jusqu'à 7000€. Des amendes dont le montant prospère bien plus vite que celui de la bourse... ! Les transports publics ont été utilisés sans titre de transport parce que le jeune n'avait pas d'argent, pas de toit, pas de travail, mais aussi pour « resquiller » tout bonnement, sans se rendre compte qu'il s'agit du bien commun. Avec le résident, nous contactons le service du contentieux des diverses entreprises pour négocier une remise partielle de la dette. Il va sans dire que ce genre de « casserole » entrave grandement l'insertion des jeunes dans les appartements ...

L'accompagnement au projet de couple

- **Définition** : Cette dimension recouvre les réflexions sur le projet individuel et sur la manière de vivre à deux projets.
- **Constats et besoins** : Si chacun envisage de vivre ensemble et de fonder une famille, nous constatons que la majorité des couples n'ont jamais partagé le quotidien ou pendant de très courtes périodes. Non seulement ils vont devoir devenir parents avec tout ce que cela recouvre, mais ils vont devoir apprendre aussi à vivre ensemble. Bien entendu, le quotidien vécu est bien différent du quotidien rêvé et la découverte des petites manies de l'autre sera plus ou moins source d'étonnement si ce n'est pas de crises et de conflits.
- **Actions réalisées** : Nous sommes des « médiateurs », permettant et accueillant les verbalisations. Nous avons tenté d'accompagner les personnes dans la prise en compte des différents « personnages sociaux » qui composent chacun (père, mère, homme, femme, salarié(e), ...). en les aidant par exemple à ne pas confondre leur place de parents avec celle de conjoints.
- **Première évaluation** : Les jeunes parents sont, pour certains d'entre eux, encore pris dans des problématiques adolescentes. Après une dispute par exemple, ils peuvent claquer la porte sans tenir compte de l'enfant. Il est important d'accompagner cette conscientisation de leur place dans chacune des situations de la vie.

Les autres accompagnements « surprises »

- Où la justice les rattrape... Un résident a été convoqué au tribunal pour justifier de petits délits répétitifs. Nous l'accompagnons, bien entendu, mais sans jamais le priver de cette expérience et de prise de conscience de ses actes.
- La régularisation des papiers : Un résident est devenu « sans papier ». Au delà du stress de se sentir clandestin, il faut s'armer de patience et de ténacité pour retrouver sa légitimité.

... Et un enfant d'une première liaison dont on ne s'était pas occupé, mais les temps ont changé et le géniteur voudrait assumer son rôle de père. L'aide à la parentalité rétroagit sur le passé.

Témoignages d'une résidente

« Je me nomme L M et je vis actuellement avec mon conjoint GG, ainsi que notre petite fille, KG, âgée de 6 mois.

Mon ami et moi, guyanais, sommes arrivés en France en Août 2003. Nous habitons chez ma cousine, mais tout ne se passait pas très bien. Cependant nous avons chacun trouvé un emploi.

Par la suite ayant su que j'attendais un enfant nous nous sommes mis à la recherche d'un endroit où loger, sans grand succès. Nous ne voulions pas être séparés, car élever un enfant, et surtout un bébé, en étant séparés, est très difficile. Nous avons, ensuite, été dirigés puis accueillis en juin 2004 par l'association AIRE DE FAMILLE.

Nous avons habités, la résidence SONACOTRA pendant quelques mois. Nous étions aussi suivis par l'association : J'ai voulu continuer mes études et j'ai donc commencé avec l'aide d'un éducateur les différentes démarches. GG, de son côté, et toujours avec l'aide d'un éducateur, a été mis en relation avec le CIEJ afin de trouver un emploi correspondant à son désir de formation.

Notre petite fille est née en octobre 2004, et quelques semaines après, nous avons emménagé dans notre appartement. Par la suite GG a changé d'emploi, un qui correspondait à sa formation d'AMP. Quant à moi, je ne pouvais pas reprendre les cours tant que je n'avais pas trouvé de mode de garde pour notre bébé. Aussi, j'ai du employer une assistante maternelle, les crèches étant complètes. J'ai repris les cours en février 2005.

Aujourd'hui, notre petite fille se développe très bien. Elle bénéficie, grâce à son entourage, de beaucoup d'amour et d'attention, ce qui serait très difficile sans la présence de son père et de moi.

Quant à notre couple, il se porte bien grâce à notre petite fille, mais aussi à l'association AIRE DE FAMILLE, qui nous soutient dans toutes les situations. »

Témoignage d'une mission locale de Paris

« Monsieur Pierre, 24 ans est salarié depuis 2 ans en CDI, au sein de l'entreprise PAUL, en qualité de préparateur/serveur en viennoiserie. Il est rémunéré au SMIC. Nous le suivons, depuis le 11 octobre 2001.

Ce jeune homme vit avec Mademoiselle Nathalie, 23 ans enceinte de 4 mois. Ils ne peuvent pas vivre sous le même toit en raison d'un relationnel familial conflictuel de part et d'autre. En effet, la mère du jeune homme ne veut pas recevoir le couple sous son toit et le père de Nathalie l'a mise à la porte en mai 2004. De plus, Nathalie a perdu sa mère et ne peut compter sur aucun appui familial.

Cette jeune femme a été logée en urgence par les services du 115 puis elle fut hébergée au CHRS des Sureau, à Montreuil. Le CHRS ne pouvait la garder avec un enfant à venir.

Nathalie est une jeune femme active et nous informe de ses démarches.

Mademoiselle est titulaire d'un CAP Brasserie depuis 2000. Cette jeune femme a toujours travaillé, malheureusement, elle n'a occupé que des emplois de courte durée. Le dernier en date fut un poste de caissière en moyenne distribution courant juin et juillet 2004.

Pierre est de plus en plus soucieux pour leur avenir et multiplie ses démarches.

Le couple ne dispose pas suffisamment de ressources pour espérer obtenir un logement dans le parc privé. En effet, ils n'ont ni trésorerie ni garant. Leurs recherches de logement autonome demeureraient infructueuses.

La Mission Locale Pari d'Avenir prend alors contact avec plusieurs centres maternels et la cellule ADEMIE de la Dases de Paris. Nous avons déjà eu l'occasion de travailler avec l'ADEMIE.

Il faut souligner la qualité de leur travail, tant par le relationnel avec les travailleurs sociaux que par leur implication à suivre les candidatures qui leur sont présentées.

Nous avons contacté alors le nouveau Centre Parental : Aire de famille (structure pilote à Paris) et procédé à une mise en relation avec la cellule de l'ADEMIE .

Entre temps, nous rencontrons Madame la Directrice d'Aire de Famille et une partie de son équipe. Dès le 1^{er} contact, notre rencontre fut très positive et nous décidons de travailler ensemble.

Au vu des éléments exposés, le profil de ce couple était tout à fait dans leurs critères d'admission. Grâce à un travail en synergie avec l'ensemble de ses partenaires, ce couple fut accueilli le 5 novembre 2004 par Aire de Famille, pour intégrer le 23 décembre 2004 leur studio relais. A ce jour, ce couple a su s'approprier leur nouveau logement avec beaucoup d'attention en termes de décoration tout en maîtrisant leur budget avec rigueur et circonspection.

Monsieur continue son travail et Mademoiselle est sur le point d'accoucher. Nous attendons tous l'heureux événement. La Mission Locale et l'équipe d'Aire de Famille maintiennent une veille pour le suivi. Aire de Famille devrait dans les semaines à venir, leur proposer un logement en « bail glissant » dans le parc social tout en poursuivant l'accompagnement global. Ce sera alors un premier aboutissement d'un parcours résidentiel et socioprofessionnel réussis.

Ce couple a eu beaucoup de chance pour accéder aussi rapidement à du logement autonome, d'autres malheureusement en situation plus précaire (trop loin de l'emploi) devront suivre des voies différentes et plus longues. »

Point de vue de la famille

« Notre aventure a commencé d'abord avec l'envie de vivre ensemble. J'étais enceinte de 3 mois et habitais dans un CHRS à Montreuil et Pierre habitait chez sa mère à Paris.

Un jour nous sommes partis à la Mission Locale du 14^{ème}, RDV avec Mme C. (personne formidable qui nous a beaucoup apporté). Nous sommes passés à la Mission Locale du 14^{ème} au mois de septembre pour nous aider au niveau des différentes démarches qui se présentaient à nous.

Au cours de l'entretien nous lui avons fait part de nos soucis, nos angoisses à l'idée d'être jeunes parents car c'était vraiment un monde inconnu pour nous, nos projets et surtout l'envie profonde de s'en sortir avoir l'envie de se construire un bon avenir pour nous et pour notre bébé qui allait arriver.

Ils ont fait un travail de fond grâce à un gros coup de pouce de Mme C.. Tout de suite elle nous a parlé "d'Aire de Famille" ; c'était une nouvelle association qui aidait

justement les gens dans notre cas. Donc Mme C. nous a conseillé de nous mettre en relation avec Aire de Famille, nous avons attendu un mois pour avoir un premier entretien.

Aire de Famille nous a beaucoup aidé pour savoir les choses sur les mères, les enfants et tout ce qui concerne l'univers qu'une mère et un père doit connaître pour accompagner son enfant. Leurs conseils nous ont été bénéfiques pour nous et notre fille. Dès que nous nous sommes rencontrés l'accompagnement a été immédiat, nos séances avec les mères, les rencontres avec d'autres mères nous ont beaucoup aidé à assurer notre rôle de futur parent puisque le but c'est que nous soyons assez responsables avec notre enfant afin de lui apporter le meilleur. L'équipe nous a impressionné pour son professionnalisme, son dynamisme nous tenons à la remercier pour tout ce qu'elle nous a apporté : à tous les plans ils sont sur tous les fronts au niveau psychologique, au niveau de la paperasse. Un grand merci à toute l'équipe ! »

Témoignage du psychologue : un autre regard...

« A partir de ce jour, l'important est de regarder vers l'avenir : la naissance de votre bébé, et ce que nous pourrons faire ensemble pour concrétiser vos projets. »

C'est sur cette base, qui n'ignore pas le passé de délinquance, de drogue et d'alcoolisme, de suivi psychiatrique, de tentatives de suicide, d'anorexie, d'errance et d'incarcération, de « galère » et de « squat », que s'engage notre entretien (le troisième) afin de leur signifier leur admission à Aire de Famille.

Diane et Christian sont actuellement hébergés à l'hôtel par Le Secours Catholique. Leur éducateur Monsieur C., s'est personnellement impliqué avec beaucoup de conviction et de ténacité auprès de nous, convaincu que nous pourrions faire quelque chose pour eux. Les services sociaux sont déjà à l'œuvre pour Christian, d'autres le sont également pour Diane, sans compter tout l'accompagnement à la maternité de l'hôpital B. où le « staff » tout entier est sur le pied de guerre pour cette grossesse à risque. Assistante sociale, psychologue, infirmières, médecins... Tout pour nous rassurer !

Notre première réaction était, bien entendu, de refuser une telle responsabilité, sauf ... sauf... que Monsieur C. persistait et soutenait sa demande en évoquant l'évolution de Diane et de Christian ces derniers mois. De leur désir authentique de construire une famille, bien que de temps à autre ils se disputent bruyamment.

Diane est une petite bonne femme de 18 ans, au regard franc, parlant sans difficulté de son désir d'enfant et de tourner une page.

Christian, 29 ans, de taille moyenne, osseux, au visage émacié, se tient au second plan, un peu perdu. C'est Diane qui prend les choses en main.

L'impression générale est plutôt bonne contrairement à ce que laisse présager le dossier. Après de longues discussions en équipe nous décidons de nous fier à notre intuition et à notre engagement dans cet accompagnement. Les services déjà impliqués continueront leur travail en attendant qu'un studio du Centre Parental se libère.

Pendant ce temps, un accompagnement de support s'engage. L'accompagnement est physique. Ils passent au local prendre un café et une viennoiserie, puis l'éducatrice les accompagne à tel ou tel rendez-vous. Cet étayage (physique et psychologique) se fait à leur demande. Diane n'est pas seule lors d'une consultation prénatale. L'attente se passe beaucoup mieux quand on peut dialoguer avec une personne de confiance.

Le « staff » de l'hôpital nous fait part de ses craintes : Comment assumera-t-elle son rôle de mère ? Faut-il faire un signalement ?

Ici, rien de cela n'apparaît. Un jour Diane nous dit : « Vous voulez voir la photo de mon enfant ? » Nous sommes évidemment surpris d'une telle déclaration. Diane ouvre son portefeuille et, comme le ferait tout « bon » parent, nous montre... une petite échographie de son bébé dans son ventre. C'est un garçon, et il porte le prénom de l'amour. Nous nous disons que l'attachement (la préoccupation maternelle primaire de Winnicott) se met en place. Quelque temps après, lors d'une visite à domicile, Diane montre à l'éducatrice le trousseau du bébé. Elle est de plus en plus capable de se projeter dans l'avenir et d'imaginer son enfant.

Le temps passe. Diane et Christian ont emménagé dans un studio relais tout à la joie d'être enfin chez eux. L'accompagnement d'Aire de famille a permis à Christian d'accepter un CES, de s'y tenir, et de nous dire fièrement : « j'ai enfin l'impression de faire partie de la société ». Christian se nourrit mieux, il a pris un ou deux kilos. Il est épanoui et confiant. La rencontre avec Aire de famille leur a permis un arrimage social.

Le jour de la naissance est arrivé. Travail long. Christian est auprès de Diane. Les éducatrices se relaient pour rendre visite à la mère une fois par jour. La mère de Diane n'a pas appelé sa fille à cette occasion !

Pour sa sortie (un samedi), l'éducatrice lui demande si elle souhaite sa présence pour son retour à la maison. Diane la remercie mais préfère l'intimité de sa famille pour ce week-end. Un rendez-vous est pris pour lundi.

Quelques semaines plus tard, Diane téléphone très anxieuse à l'éducatrice. Une puéricultrice du secteur va passer pour une VAD (visite à domicile). Elle a très peur qu'on lui retire son enfant (!) Elle souhaiterait sa présence. C'est une puéricultrice qui était venue la retirer à sa mère quand elle était petite. L'éducatrice prend contact avec la puéricultrice qui comprend très bien la situation. Elle est tout à fait favorable à cette présence rassurante. Par cette médiation, Diane est plus en sécurité et peut investir la puéricultrice d'une fonction d'aide.

Le bébé a les yeux collés. Diane pressent une conjonctivite. Christian minimise, il pense à une impureté dans l'œil. Diane emmène son bébé à la consultation : c'est bien une conjonctivite. La préoccupation maternelle est tout à fait en place. La transmission maternelle qui lui a fait défaut, a pu tout de même s'effectuer par l'accompagnement des éducatrices.

Un autre regard ... et l'avenir peut s'écrire différemment.

VI Evolution de la procédure d'admission

Au fur et à mesure des admissions nous avons amélioré la procédure. Nous avons notamment rapidement finalisé l'élaboration des documents inscrits dans la loi du 2 janvier 2002. Dès les premiers entretiens d'admission, nous avons pu remettre aux parents notre **livret d'accueil** (en y joignant la charte des droits et libertés) et le **règlement de fonctionnement**. Ces documents ont été régulièrement revus et améliorés tout au long de l'année.

La transmission des demandes

Le service de l'ADEMIE de la DASES centralise toutes les demandes d'hébergement à Aire de Famille et nous les adresse par fax. Un courrier de motivation des personnes, accompagné ou non d'une note de présentation par un professionnel, est nécessaire. Ce dispositif a parfaitement bien fonctionné

Les couples eux-mêmes et toute institution, quelle qu'elle soit, peuvent saisir l'ADEMIE en adressant une demande d'admission à Aire de Famille.

En cette fin d'année, nous constatons que le bouche à oreilles fonctionne bien et que les familles hébergées elles mêmes, sont un bon vecteur d'information !

Nous avons reçu 32 demandes d'admission pour 2004.

- 10 couples ont été admis.
- 22 couples ont été refusés ou réorientés

Les critères d'admission à Aire de Famille sont :

- Le désir de vivre ensemble pour l'arrivée d'un premier enfant
- Le désir de fonder une famille
- Le désir d'être accompagné
- Le désir d'accéder à son autonomie

Les 3 phases de la procédure d'admission

D'une façon générale, la procédure d'admission, si elle aboutit, se déroule en trois phases :

- **Un premier rendez-vous** : la directrice invite la famille à venir à Aire de Famille. Pendant cette première rencontre, chacun se présente, dit sa situation, exprime son projet.

La directrice définit le plus précisément possible le cadre dans lequel l'action d'Aire de Famille se déroule. D'emblée est expliqué le double financement du centre parental relevant à la fois de la Protection de l'Enfance et la Protection sociale. Le projet d'établissement est présenté avec ses objectifs. L'accompagnement est nommé comme étant un partenariat à construire ensemble. La directrice précise ce que recouvrent les contrats de séjour et d'accompagnement avec leur spécificité. Une fois évaluée l'adéquation entre les projets du couple et d'Aire de Famille, un partenariat peut s'engager.

La directrice remet alors aux candidats le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et la charte. Ces différents documents pourront être une base de départ pour le deuxième entretien avec le futur partenaire professionnel de la famille.

- **Un deuxième rendez-vous** avec le partenaire professionnel permet de **préciser les besoins et les désirs du couple**. La question du contrat d'accompagnement est reprise à partir des différentes dimensions de l'accompagnement global que nous proposons. Ce contrat devra être rédigé dans les deux mois après l'admission. Pour le professionnel comme pour le couple, il s'agira véritablement de se rencontrer pour construire ensemble les bases d'une relation de confiance.

Une réunion en équipe nous permet de rassembler nos points de vue et d'évaluer la pertinence de notre décision. A l'issue de cette réunion, l'admission est prononcée.

- **Un troisième rendez-vous** est alors fixé avec la famille. Il s'agit du rendez-vous d'admission proprement dit, avec la directrice et en présence du partenaire professionnel de la famille. Sont alors lus ensemble et expliqués les divers documents tels que le règlement de fonctionnement, la charte et le contrat de séjour. Le règlement et le contrat sont ensuite signés conjointement et remis à chacun. La date d'entrée dans le studio, avec l'état des lieux et la remise des clés est fixée.

Elaboration des contrats de séjour et d'accompagnement

Pour des raisons d'éthique et par respect de l'intimité des personnes, nous avons choisi, après de nombreuses réflexions, d'instaurer deux types de contrats, le contrat de séjour et le contrat d'accompagnement.

- **Le contrat de séjour** : est un document défini par nous comme officiel et administratif. Le contrat de séjour, conformément à la loi, indique qu'en vue d'acquérir son autonomie, la famille bénéficie d'un accompagnement global dans lequel s'inscrit l'hébergement. Le contrat détaille les clauses générales telles les modalités de renouvellement de la prise en charge, les recours, la participation financière etc ...
Il est rédigé et signé en triples exemplaires par chacun des parents et la directrice. Un exemplaire est adressé à la cellule ADEMIE de la DASES.
- **Le contrat d'accompagnement** : est un outil spécifique que nous avons élaboré. Il est un document à usage interne qui clarifie l'engagement de partenariat entre l'institution et les personnes accueillies.

Il s'articule au contrat de séjour et stipule l'accord des deux parties sur :

- les attentes réciproques,
- les objectifs à atteindre,
- ainsi que la fréquence, les temps et les lieux des rencontres.

Aire de Famille propose « une boîte à outils » selon les dix dimensions de l'accompagnement recensées.

Que recouvre la notion de contrat d'accompagnement ?

Le contrat d'accompagnement entre l'institution et l'utilisateur stipule l'accord des deux parties sur la formulation des attentes réciproques, les objectifs à atteindre, ainsi que sur la fréquence, les temps, les lieux des rencontres. Il s'agit d'une formalisation précise et explicite de ce qui va être entrepris ensemble afin d'améliorer la situation de la famille, de la soutenir vers son autonomie.

Qu'apporte cette formalisation de la relation d'accompagnement ?

- A travers le travail de clarification qu'il implique, le contrat aide à réduire les écarts entre les attentes des usagers, de l'institution et du partenaire professionnel. Il facilite l'engagement sur des bases plus claires et réalistes.
- Il définit des directions et focalise les activités du partenaire professionnel et de la famille sur des points précis préalablement définis. Cette focalisation sur des objectifs à atteindre favorise la mobilisation en commun des énergies et apporte un sentiment de sécurité et de confiance. Chacun sait où on veut aller.
- Il implique la reconnaissance de l'utilisateur comme responsable de sa vie, comme adulte capable. Il réaffirme l'importance de la participation active de l'utilisateur dans la résolution de ses propres problèmes, le situe en tant qu'acteur, en tant que sujet et non en tant qu'« objet d'aide ». Il est ainsi intimement porteur du projet qui concerne son avenir et dont il est le principal maître d'œuvre.
- Il apporte également des repères d'évaluation de la progression. En définissant des buts à attendre, le contrat fournit des repères pour « mesurer » le chemin parcouru.

Phase préliminaire à l'élaboration du contrat

Le contrat s'inscrit dans un processus méthodologique qui comporte différentes étapes. Avant toute élaboration du contrat, **une étape préliminaire de prise de contact et de démarrage de la relation est indispensable**. Au cours de cette première phase de deux mois environ, la famille et le professionnel s'attachent à se connaître, à explorer leurs attentes réciproques, à s'informer, à clarifier les rôles et positions de chacun. Cette première phase de rencontre permet de :

- poser une base de confiance sur laquelle un contrat peut être élaboré,
- éviter toute précipitation et donner le temps à la famille de mûrir son projet et réfléchir à son désir d'engagement.

Au cours de cette phase, le professionnel s'intéressera à :

- Ecouter la famille, sa demande, ses problèmes, ce qu'elle a déjà exploré et tenté comme solution à ses difficultés.
- Observer, de façon à compléter et comprendre les difficultés non-exprimées directement.
- Clarifier les attentes réciproques. En effet, le facteur principal qui influence tout début de relation est l'attente vis-à-vis de l'autre. La famille et le partenaire professionnel sont tous deux porteurs d'attentes, influencées par les expériences préalables d'accompagnement. Cette clarification des attentes réciproques visant à éliminer certaines idées préconçues et à définir les désirs, demandes et possibilités d'accompagnement servira de base à la construction de la relation future.
- Evaluer les capacités et ressources des parents concernant leur situation. Il s'agit de se mettre d'accord sur une même définition du problème et d'aboutir à une première formulation des objectifs à poursuivre.

Réajustement du contrat

Pour être un outil véritablement dynamisant, le contrat d'accompagnement doit rester souple et flexible. La réalité bouge constamment, la situation de la famille évolue, la perception qu'en a le partenaire professionnel et la famille change, des événements nouveaux surviennent.

Pour être efficace, le contrat d'accompagnement doit fonctionner comme un repère, et un repère doit être stable. D'un autre côté, le contrat d'accompagnement doit être flexible. Cette contradiction participe à la dynamique de l'accompagnement à condition que :

- les écarts et changements soient clairement identifiés et constatés,
- ils fassent l'objet d'une nouvelle négociation entre les parties,
- le changement ainsi officialisé serve de nouveau repère.

La renégociation bien menée devient ainsi le signe que le contrat d'accompagnement se déroule normalement.

L'objectif de ce type de contrat sera de créer un espace singulier d'accompagnement, soutenant le « sur mesure » de notre travail.

La prolongation du séjour, un moment clé : Elaboration des rapports de fin de séjour et demande de renouvellement

Comme nous l'avons déjà souligné, la réunion autour du bilan de séjour et de la demande de renouvellement, est un temps fort de l'accompagnement. Le couple, soutenu par son partenaire professionnel, témoigne de son cheminement durant les six mois précédents en présence de la directrice. Lors de ces premiers bilans, la naissance du bébé est généralement survenue, avec son lot d'émotions, de bouleversements psychiques et d'émerveillement.

A partir de ces échanges, le contenu du rapport qui sera adressé à l'ADEMIE, s'élabore peu à peu. Ces éléments seront ensuite repris par le couple et le partenaire professionnel dans la rédaction de ce rapport.

Il existe plusieurs manières de faire. Certains professionnels rédigent un premier jet de ce texte pour en débattre ensuite avec les parents, le modifier, le compléter avec eux autour de l'ordinateur...

D'autres professionnels vont au domicile ou invitent le couple au local de l'association, nantis de l'ordinateur portable. Le rapport s'écrit au fur et à mesure avec la participation directe de chacun. Ce travail d'élaboration est tout à fait passionnant, l'ordinateur jouant le rôle de tiers objectif et permettant de revenir sur des formulations, amenant des précisions, soutenant une conscientisation et une mise à distance.

Ce document, rédigé ensemble sera conjointement signé par le couple, le partenaire professionnel et la directrice, la famille demandant directement la poursuite de la démarche entreprise.

VII Information externe pour faire connaître le centre parental

Quelques semaines avant notre ouverture, la DASES nous a proposé de faire paraître la plaquette d'Aire de Famille dans son journal interne ; l'information s'est ainsi diffusée dans tous ses services et nous a permis de nous faire connaître auprès des diverses institutions.

Cette même plaquette a été adressée à la CAF, la FNARS (Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale), dans les maternités parisiennes et les missions locales.

A ce jour, les logos des divers partenaires financeurs d'Aire de Famille ne sont pas encore inscrits sur notre plaquette qui précise nos critères d'admission et la procédure d'admission.

Les ASH sont venus nous interviewer en fin d'année ; l'article est paru le 4 mars 2005. D'autres rédactions nous ont contacté (le Parisien, le Figaro) sans donner suite.

VIII Les partenariats

Nous avons eu 102 rencontres avec des partenaires institutionnels.

Lors de la première année de vie de Aire de Famille, les partenariats se sont établis selon deux axes principaux :

- Faire connaître Aire de Famille
- Connaître des partenaires pour « soutenir » les familles accueillies dans l'esprit du projet Aire de Famille (Nous ne savons « presque rien » d'elles et nous les accompagnons à découvrir les ressources du quartier vers leur insertion)

Dans l'esprit du projet initial, établir du partenariat est essentiel puisqu'il s'agit là aussi d'échanges. Les partenaires ne sont pas des outils à notre service ... Les partenaires sont conçus comme permettant des rencontres, des regards croisés, une complémentarité ...

L'accent est donc mis sur la rencontre avec des personnes précises à travers d'un partenariat. Cette implication demande une écoute réciproque et engagée. Nous disons par exemple à « nos » partenaires qu'ils peuvent eux aussi nous solliciter pour une question, pour une famille ...

Des partenariats développés par la directrice ont débuté bien avant l'ouverture du centre parental. Ces partenaires ont été essentiels dans la construction même du projet Aire de Famille :

Bailleurs sociaux (OPAC et 3F), CAF (et notamment son centre social CAF qui nous prête une salle tous les quinze jours pour notre groupe mères-bébés), les crèches du quartier, les Elus Petite Enfance et Politique de la Ville, les maternités, ...

L'accompagnement des familles a permis à l'équipe éducative de poursuivre ce tissage de liens avec des partenaires : les PMI du quartier d'habitation des familles, médecins et puéricultrices, les espaces d'insertion professionnelle sur le 19^{ème} (par le biais aussi de réunion avec la délégation à la ville), les associations de quartiers ...

Dans cet esprit d'échanges et de rencontres, il arrive parfois que les couples eux-mêmes nous invitent à connaître d'autres partenaires. Ils les connaissent par d'autres biais ou nous leur avons indiqué cette ressource pour une raison précise sans les avoir encore rencontré.

Ce tissage de liens précieux pour tous (familles et équipe) se fait d'autant plus fort que les uns et les autres « cultivons » un esprit de rencontres, d'échanges, de découvertes.

L'accompagnement s'inscrit dans une démarche, un parcours, une connaissance mutuelle la plus sécurisante possible. Il peut prendre la forme d'un rendez-vous mais aussi de démarches « accompagnées » ensemble ... ceci permet alors d'envisager le partenariat sous le jour d'un « tissage de liens » avec ses possibilités de rencontres et de savoirs partagés

IX Gestion des moyens de l'Association

A- Les bureaux de l'association

Notre local provisoire est un petit appartement de trois pièces de 65m² environ, composé, d'un secrétariat, du bureau de l'équipe (entretien avec la familles, réunions) et du bureau de la directrice. Selon les jours, quatre ou cinq professionnels cohabitent dans cet espace. La cuisine sert régulièrement d'annexe, de même la salle de bains... ! L'équipe devenant plus nombreuse, le nombre de bureaux se révèle notoirement insuffisant :

- Difficultés de mener deux entretiens à la même heure.
- Impossibilité pour les résidents de faire des recherches sur l'Internet, ou de rédiger des CV à ces moments là.

L'art de compenser le manque de place

- Ne pouvant pas recevoir plusieurs familles au local d'Aire de Famille au même moment et dans de bonnes conditions, nous allons les rencontrer à leur domicile plus souvent.
- Pour pallier partiellement à ce manque d'espace et parce que nous ne disposons pas de salle de réunion suffisamment grande, une Convention avec le centre social de la CAF a été signée pour nos activités de groupe.
- Nous pouvons ainsi recevoir l'ensemble des résidents, organiser les groupes de parents, le groupe mères/bébés notamment.

Diverses démarches en direction des bailleurs, des institutions et des politiques ont été lancées pour rechercher un local suffisamment grand et adapté à nos besoins. Cela reste difficile. Il existe peu de grands locaux commerciaux dans le quartier et la construction de nouveaux immeubles n'est pas prévue dans ce quartier déjà bien loti en logement social.

B- L'équipement des locaux, les investissements

Nous avons pu équiper notre local en mobilier de bureau Ikéa. Une petite photocopieuse a été achetée chez Rank Xerox avec un contrat d'entretien, ainsi que quatre ordinateurs. L'ensemble de ces investissements a été financé par la Fondation Mac Donald et a été porté sur notre plan d'amortissement. Trois lignes téléphoniques (2 téléphones et fax) ont été installées ainsi qu'une adresse internet chez wanadoo plus wifi pour une mise en réseau Intranet.

C- Les Mouvements dans l'équipe

Cette première année a été marquée par le départ de l'Educatrice de Jeunes Enfants arrivée dans l'équipe dès l'ouverture de l'établissement. Elle a démissionné fin novembre pour poursuivre sa maîtrise en Sciences de l'Education. Ce départ a été difficile à vivre tant pour les résidents que pour l'équipe, elle était très investie par l'ensemble d'entre nous.

Une nouvelle Educatrice de Jeunes Enfants a pris le relais le 9 décembre après avoir reçu toutes les transmissions d'informations et de pratiques.

Le 15 novembre, une psychologue à mi temps est venue compléter l'équipe.

Le 3 janvier 2005, une assistante sociale a pris son poste.

D- L'évaluation interne

Etant donné, la spécificité de son activité, l'Association Aire de Famille souhaite créer son propre référentiel d'auto-évaluation. Celui sera envoyé au Conseil de l'Evaluation pour validation fin 2005 ou début 2006.

L'ensemble du personnel participera à cette auto-évaluation. Afin d'alléger le processus, le référentiel sera découpé en thèmes. Chaque année, l'équipe évaluera un ou deux thèmes de façon à ce que les différents aspects de l'organisation soient analysés.

11 thèmes ont été définis :

- L'accueil et l'admission des bénéficiaires
- L'accompagnement au logement
- Les différentes dimensions de l'accompagnement
- La Fin de séjour
- Les droits et liberté des familles
- Les relations avec les partenaires institutionnels
- Le Management de l'Equipe
- La gestion administrative et financière, l'administration du personnel
- La gestion des moyens matériels
- La démarche qualité et l'amélioration continue
- L'analyse de l'environnement et les orientations stratégiques

X Synthèse sur les évolutions par rapport au projet initial

- Avec la cellule ADEMIE de la DASES, nous avons pu accompagner des couples avant leur entrée effective dans un studio. Ceci nous a permis d'engager tout un travail autour de la grossesse et de la parentalité, ce qui a été très bénéfique pour les deux parents. Ces accompagnements anticipés ont permis la création de cette relation de confiance si importante mais aussi a permis de supporter la précarité et l'attente. Quatre couples en ont bénéficié pour des périodes allant de trois semaines à deux mois et demi.
- Un de ces couples a été logé dans un hôtel avant de s'installer presque trois mois plus tard dans un appartement en bail glissant. Un autre, hébergé par le secours catholique dans un hôtel, ne pouvait pas y cuisiner. La jeune femme malnutrie, sautait des repas régulièrement. Nous avons été inquiets pour elle-même et son bébé qui ne grandissait pas dans son ventre...
- Et puis un autre couple sans le sou, n'avait pas de téléphone ; il était difficile de nous joindre en cas d'aléas. Nous avons donc souscrit un abonnement téléphonique pour pallier à cette difficulté.

XI Les projets pour l'année à venir.

Deux grands projets sont lancés ; ceux de la mise en place d'une crèche familiale et d'un lieu d'accueil enfants parents, type Maison Verte.

La crèche familiale est conçue pour l'accueil de **30 enfants de deux mois et demi à quatre ans, soit 15 Assistant(e)s Maternel(le)s** agréé(e)s chacun(e) pour deux enfants, plus un occasionnellement, avec possibilité d'accueil permanent **24/24** en cas de difficultés exceptionnelles et sous réserve de l'accord de la PMI.

Trois axes forts:

- Un service (horaires décalés de 7h à 21h) où l'accueil des enfants est indissociable de celui des parents sur une plage horaire de dix heures maximum, dans le cadre d'une amplitude de 7h à 21h, acceptée par l'Assistant(e) Maternel(le)
- Un service ouvert sur le quartier
- Prévention des maltraitances et troubles du développement

Le lieu d'accueil Enfants Parents « les jardins de Sarah » : Il s'agit d'un dispositif de prévention fondé à la fois sur l'écoute analytique des difficultés dans la relation précoce parents-enfants et sur la construction d'un espace de socialisation primaire pour l'enfant, avant l'entrée à l'école.

De nombreuses structures associatives existent déjà dans le 19^{ème}, toutefois, il n'existe pas de lieu d'accueil de ce type dans notre arrondissement. Ainsi, « Les Jardins de Sarah » veut être une ressource nouvelle afin de participer à l'évolution du quartier.

Ce lieu d'accueil est ouvert sur le quartier. Il a pour vocation de rompre l'isolement des familles et de favoriser une pré socialisation des tout petits. Ce projet est inscrit dans celui d'Aire de Famille, centre parental qui a pour but d'accompagner la parentalité et de favoriser l'insertion et la sédentarisation des familles en permettant que se tissent des liens entre les habitants du quartier.

La singularité de ces deux projets est le partage d'un même local de 137m², tous les matins pour la crèche et quatre après midi par semaine pour les Jardins de Sarah.

Le local présent, situé place du Maroc, est tout proche du métro Stalingrad. D'importants travaux d'aménagement seront nécessaires. Pour faire face aux investissements, une demande de subvention sera adressée à la Région IdF.

Nous pensons que d'autres projets seront à développer à moyen terme, notamment l'extension du nombre de places pour l'accueil de quelques familles supplémentaires, et peut-être aussi celui d'un service ambulatoire pour des couples en attente d'un bébé sans nécessité de logement immédiat.

Annexe

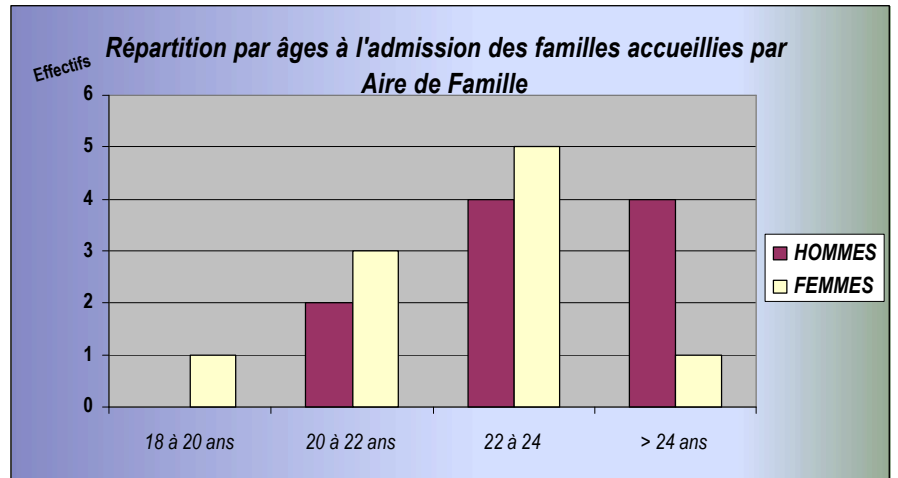
Données statistiques sur les familles accueillies

Pour cette année de démarrage, le nombre de journées prévues dans le budget prévisionnel 2004 étaient de 5561, compte tenu de l'admission progressive des résidents.

Nous avons effectivement réalisé **4481 journées**, soit un taux d'occupation de **80,58 %** ce qui correspond à l'hébergement de 10 couples et 9 enfants.

PRESENTATION DES DIX FAMILLES ADMISES EN 2004

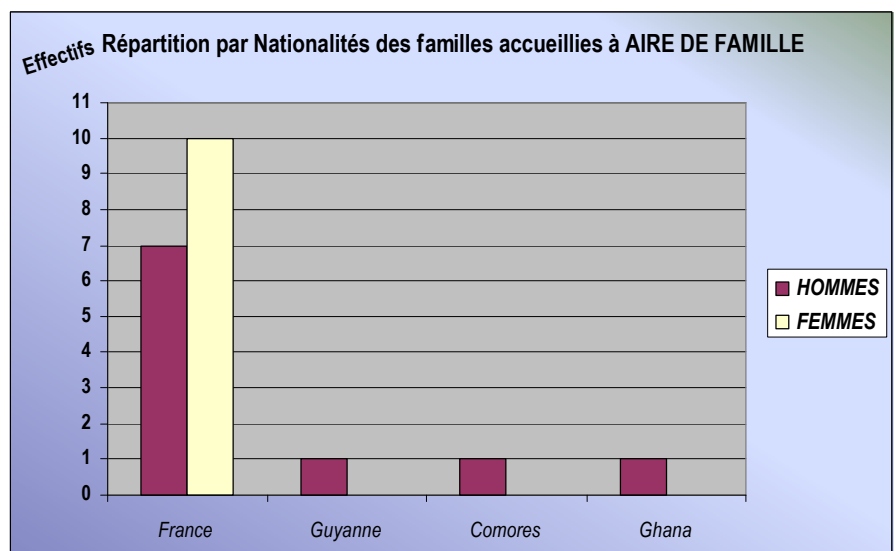
| Âges | Hommes | Femmes | Total |
|--------------|-----------|-----------|-----------|
| 18 à 20 ans | 0 | 1 | 1 |
| 20 à 22 ans | 2 | 3 | 5 |
| 22 à 24 | 4 | 5 | 9 |
| > 24 ans | 4 | 1 | 5 |
| total | 10 | 10 | 20 |



Moyenne d'âges : 22,5 ans Hommes : 23,6 ans - Femmes : 21,4 ans

Origine des familles

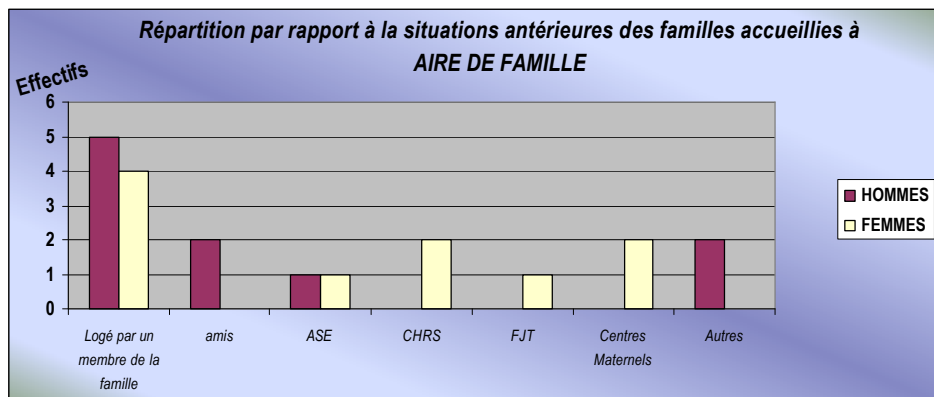
| Origines | Hommes | Femmes | Total |
|--------------|-----------|-----------|-----------|
| France | 7 | 10 | 17 |
| Guyanne | 1 | 0 | 1 |
| Comores | 1 | 0 | 1 |
| Ghana | 1 | 0 | 1 |
| total | 10 | 10 | 20 |



Nationalité française : 85 %

Hébergement antérieur

| Situations antérieures | Hommes | Femmes | Total |
|----------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Logé par un membre de la famille | 5 | 4 | 9 |
| amis | 2 | 0 | 2 |
| ASE | 1 | 1 | 2 |
| CHRS | 0 | 2 | 2 |
| FJT | 0 | 1 | 1 |
| Centres Maternels | 0 | 2 | 2 |
| Autres | 2 | 0 | 2 |
| total | 10 | 10 | 20 |

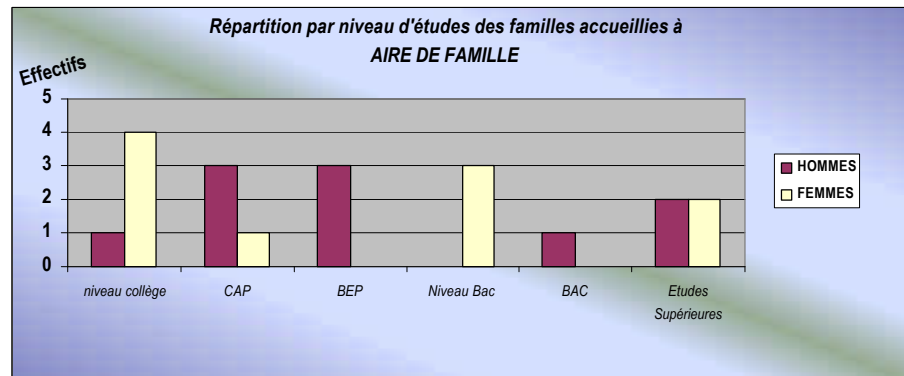


Etat civil – situation familiale

Les dix couples accueillis en 2004 vivent en concubinage.

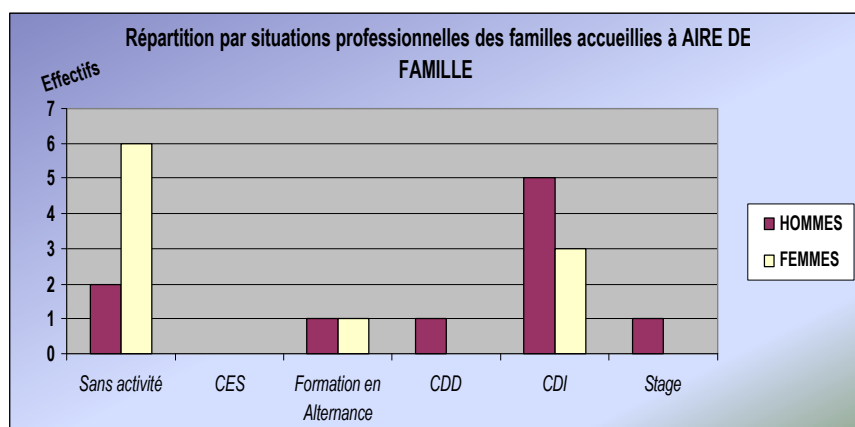
Niveau d'étude

| Situations antérieures | Hommes | Femmes | Total |
|------------------------|-----------|-----------|-----------|
| niveau collège | 1 | 4 | 5 |
| CAP | 3 | 1 | 4 |
| BEP | 3 | 0 | 3 |
| Niveau Bac | 0 | 3 | 3 |
| BAC | 1 | 0 | 1 |
| Etudes Supérieures | 2 | 2 | 4 |
| total | 10 | 10 | 20 |



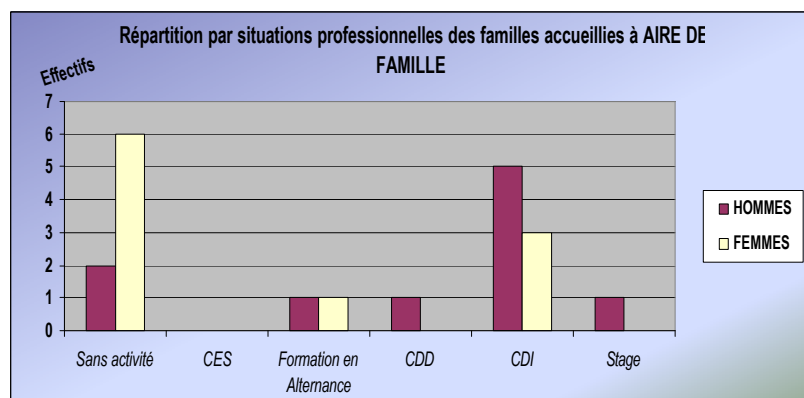
Situation professionnelle à l'entrée

| Situations professionnelles | Hommes | Femmes | Total |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Sans activité | 2 | 6 | 8 |
| CES | 0 | 0 | 0 |
| Formation en Alternance | 1 | 1 | 2 |
| CDD | 1 | 0 | 1 |
| CDI | 5 | 3 | 8 |
| Stage | 1 | 0 | 1 |
| total | 10 | 10 | 20 |



Situation professionnelle au 31 décembre 2004

| Situations professionnelles | Hommes | Femmes | Total |
|-----------------------------|--------|--------|-------|
| Sans activité | 4 | 5 | 9 |
| Congé maternité | 0 | 3 | 3 |
| CES | 0 | 0 | 0 |
| Formation en Alternance | 0 | 1 | 1 |
| CDD | 1 | 0 | 1 |
| CDI | 4 | 1 | 5 |
| Stage | 1 | 0 | 1 |



| | | | |
|--------------|-----------|-----------|-----------|
| total | 10 | 10 | 20 |
|--------------|-----------|-----------|-----------|

Situation financière à l'admission

| Situations financières | Hommes | Femmes | Total |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Sans ressource | 0 | 5 | 5 |
| Assédic | 1 | 0 | 1 |
| RMI | 1 | 1 | 2 |
| API | 0 | 1 | 1 |
| Salaire brut 400 - 600 € | 2 | 1 | 3 |
| 600 - 1200 € | 6 | 2 | 8 |
| total | 10 | 10 | 20 |

